



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.24
6 novembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements suivants ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 5 novembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Two 1/ : A partir de 9 h 30 2/ le 4 novembre, équipe de travail des forces israéliennes, avec un bouteur et des véhicules, au point 2310-2708 (coordonnées approximatives), où ils se trouvent encore.

b) Patrouille 31 : Entre 13 h 10 et 13 h 15 tir sporadique d'arme automatique par les forces israéliennes.

2. Rapports sur les activités aériennes :

Patrouille 32 : Entre 7 h 55 et 7 h 56 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, ont été observés pour la première fois au sud de l'emplacement de la patrouille, et pour la dernière fois au nord de cet emplacement.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues de la Syrie selon lesquelles :

a) Le 4 novembre à 6 heures environ, un bouteur des forces israéliennes se serait avancé jusqu'au point 2310-2708 (coordonnées approximatives) sous la protection de deux véhicules blindés de transport de troupe et d'un char des forces israéliennes, et aurait commencé à creuser de nouveaux retranchements.

1/ L'emplacement des patrouilles et des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

b) Le 4 novembre à 12 h 20 environ, plusieurs membres des forces israéliennes se seraient avancés jusqu'au point 2353-2620 (coordonnées approximatives) et auraient posé des mines.

c) Le 5 novembre 1973, à 12 h 5 environ, quatre véhicules blindés de transport de troupe et cinq membres des forces israéliennes se seraient avancés jusqu'au point 2350-2620 (coordonnées approximatives).

La plainte a) a été confirmée par les observateurs de l'ONU (voir par. 1 a) ci-dessus); les plaintes b) et c) n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.